

même catégorie que les vapeurs de diesel et le plomb.

- En juin 2011, le Conseil de l'Europe dans sa Résolution 1815 a préconisé de revoir les fondements scientifiques des normes actuelles d'exposition aux Champs Electromagnétiques (CEM) et d'appliquer le Principe de Précaution : Valeur Limite d'Exposition (V.L.E.) ramenée à 0,6 V/m tout de suite et 0,2 V/m dès que possible.

Au-delà des engagements de principe, nous vous demandons de prendre position sur quelques points plus précis.

Mme, Melle M. : Catherine HERVIEU Le: 6/6/2012
À : ... DIJON candidate EEU nu la 21-02

Cochez les propositions sur lesquelles vous vous engagez :

Pour une régulation dans les domaines sanitaire, économique et social

- Exiger un moratoire sur la technologie LTE-4G dans l'attente d'études d'impact sanitaire, avant le lancement de nouvelles offres commerciales et avant le lancement public de la technologie (selon certains chercheurs les émissions 3G - qui a été lancée sans tenir compte des études alarmantes sur son impact sanitaire - seraient au moins dix fois plus nocives que les GSM à même puissance).
- Proscrire tout déploiement de réseau hertzien Internet (WIFI, WIMAX, ...) et contribuer au développement des technologies filaires (NRA-ZO, extensions cuivres, fibre optique) sur tout le territoire (en milieu rural autant qu'en milieu urbain) de façon à protéger la Santé Publique et à garantir à tous le très haut débit (le réseau hertzien ne permet que le haut débit et outre son impact sanitaire pérennise de façon durable la fracture numérique ou l'Internet à deux vitesses).
- N'autoriser les accès Internet publics exclusivement qu'en connexion filaire (USB, Ethernet, etc...) seule technologie ne présentant aucun risque sanitaire.
- Agir auprès des opérateurs pour que les "boxes" soient fournies sans WiFi.
- Stopper le déploiement des compteurs radio-relevés dits « intelligents », type Linky comme l'a fait la Ville de Paris (*).

D'un point de vue sanitaire

- Décréter le seuil de 0,6 Volts/mètres comme Valeur Limite d'Exposition du public dès le début de votre mandature.
- Créer un réseau de zones blanches (lieux où toutes les connexions sont filaires et sans émissions de type téléphonie mobile) en milieu urbain et rural pour permettre aux personnes électro-hyper-sensibles (devenues intolérantes aux ondes électromagnétiques artificielles) une vie décente.
- Reconnaître l'affection EHS/SICEM (Syndrome d'Intolérance aux Champs Electro-Magnétiques - voir les travaux scientifiques de l'ARTAC) avec accès au statut de personne handicapée et prise en compte par la Sécurité Sociale avec attribution d'un taux d'invalidité.

D'un point de vue social

- Elaborer tout programme de déploiement des TIC (technologies de l'information et de la communication) en concertation préalable avec l'ensemble des acteurs dont les populations et les associations qui les représentent .
- Lancer des campagnes nationales de prévention sur l'utilisation du portable, avec les associations, ciblées sur les populations les plus sensibles : enfants (et donc parents), adolescents, femmes enceintes, etc.

Votre réponse sera rendue publique. Ces engagements s'appliquent au mandat auquel vous postulez, mais aussi à ceux que vous détenez déjà par l'expression des suffrages républicains.

En vous remerciant par avance pour votre attention, nous nous tenons à votre disposition pour prolonger cet échange avec vous. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos cordiales salutations.

(*) Compteurs mouchards dit « intelligents » de type Linky : mini antenne GSM prévue dans chaque foyer, notamment par ERDF et collecte d'informations pouvant porter atteinte aux libertés individuelles.